

# MÉDIATION INTER- ENTREPRISES

## LES OBJECTIFS

- Acquérir des outils pour la gestion des conflits inter-entreprises.
- Acquérir les compétences-clés nécessaires à la maîtrise du processus de médiation.
- Assimiler la pratique de la médiation dans le contexte spécifique des litiges commerciaux.

## LA MÉTHODE

Mise en situation, jeux de rôles, exposés et interventions interactives.

75% du temps de la formation est consacré aux exercices pratiques.

## LES INTERVENANTS

Formateurs spécialisés dans le règlement négocié des différends inter-entreprise, professeurs, etc.

## LE PUBLIC CONCERNÉ

Chefs d'entreprise, Avocats, Experts-comptables, Responsables juridiques, Commerciaux et Financiers de l'entreprise, Magistrats honoraires, etc.

## LA DURÉE

56 heures, soit 7 journées.

## ALLER PLUS LOIN

- Module optionnel de certification ESCP-CMAP
- Agrément du CMAP

## PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est demandé.

Institut 131,  
créé par le CMAP  
39 avenue Franklin D. Roosevelt  
75008 Paris

INSTITUT  
131

Contact et renseignements :  
Sabrina Chair-Askraatni  
schair@cmaph.fr

# MÉDIATION INTER- ENTREPRISES

**Jeudi 10 Janvier 2019**  
09h00-18h00

**Présentation de la formation**  
Tour de table des participants

## **Comprendre la structure de la relation à deux et le passage à la relation à trois**

Stephen BENSIMON, Enseignant en philosophie, logique et rhétorique, Consultant en négociation et Médiateur

## **L'avant médiation et l'étape 1 - Présentation**

Panorama des MARC

Proposer la médiation

Mots clés et outils

Film et exercices

Mélanie GERMAIN HAYEK, Juriste ADR, Responsable des activités internationales du CMAP

**Vendredi 11 Janvier 2019**  
09h00 - 18h00

## **L'étape 2 - Récit initial - le Quoi ?**

Ecouter - Reformuler - Questionner

Les outils et les techniques

Exercices pratiques

Sylvie ADIJES, Ancien avocat et Médiateur

**Vendredi 18 Janvier 2019**  
09h00 - 18h00

## **L'étape 3 - le Pourquoi ?**

Rechercher et comprendre les enjeux et les urgences

Rechercher les caractéristiques des solutions de rechange

Gérer les apartés

Exercices pratiques

Vincent EURIEULT, Ph D, Professeur Affilié ESCP Europe

**Vendredi 25 Janvier 2019**  
09h00 - 18h00

## **Les étapes 4 & 5 - Comment finalement?**

Recherche de solutions

Obstacles et freins pour un accord

Leviers de la créativité

Exercices pratiques

Jean-Edouard GRESY, Médiateur et anthropologue du droit

Institut 131,  
créé par le CMAP

39 avenue Franklin D. Roosevelt  
75008 Paris

INSTITUT

131

Contact et renseignements :  
Sabrina Chair-Asktratni  
schair@cmaphr



Code CPF : 205 380



N°SIRET 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 56630 75

# MÉDIATION INTER- ENTREPRISES

**Vendredi 01 Février 2019**  
09h00 - 18h00

## **Intégrer le droit dans la médiation**

Comment intégrer l'avocat dans le processus de médiation  
Forme juridique de l'accord  
Sébastien MENDES-GIL, Avocat et médiateur agréé CMAP

## **Adopter une éthique de médiateur**

Mise en situation par des cas pratiques  
Nicolas SIMON, Ancien Directeur Juridique, Avocat et Médiateur agréé CMAP

**Jeudi 07 Février 2019**  
09h00 - 18h00

## **La bonne posture du médiateur**

Synthèse, enchaînement des 5 étapes  
Exercices pratiques  
Christophe AVELA, Avocat et Médiateur agréé CMAP

**Vendredi 08 Février 2019**  
09h00 - 18h00

## **Assimiler la pratique de la médiation et construire sa personnalité de médiateur**

Simulations et jeux de rôle, coachés par des médiateurs expérimentés  
Médiateurs agréés CMAP

## **Clôture et conclusions**

Sophie HENRY, Déléguée générale du CMAP

Institut 131,  
créé par le CMAP

39 avenue Franklin D. Roosevelt  
75008 Paris

INSTITUT

131

Contact et renseignements :  
Sabrina Chair-Askratni  
schair@cmap.fr



Code CPF : 205 380



N°SIRET 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 56630 75

# Bulletin d'inscription (page 1/2)

Quand

Formation à la médiation inter entreprises de Janvier - Février 2019.  
Les 10, 11, 18, 25 Janvier et 01, 07, 08 Février 2019.

Où

Les journées de formations se déroulent à l'Espace La Rochefoucauld  
11, rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris - de 9H à 18H

Civilité.....  
Nom.....  
Prénom.....  
Date de naissance.....  
Société.....  
Fonction.....  
Adresse de facturation  Professionnelle  Personnelle  
.....  
Code postal..... Ville.....  
Tél..... Mobile.....  
Courriel.....  
Comment avez-vous connu cette formation ?.....

Le tarif est de  
3 800 € H.T. pour les 56h  
de formation seule  
(soit 4 560 € T.T.C.)

Chèque bancaire

Virement bancaire

BNP PARIBAS Grande  
Armée

IBAN : FR 76 3000 4008  
1300 0104 6941 451

BIC : BNPAFRPPGA

J'accepte la diffusion  
de mes données  
personnelles au groupe  
de formation.

Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par l'Institut 131 à des fins de gestion des relations avec ses clients et prospects. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à l'Institut 131, 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris ou par mail à [cmap@cmmap.fr](mailto:cmap@cmmap.fr) ou par téléphone au 01 44 95 11 40.

Outre les séances de formation, l'offre inclut la fourniture d'un ouvrage intitulé «Méthode de Médiation» de MM. Jacques Salzer, Alain Pekar Lempereur et Aurélien Colson, de la documentation ainsi que les pauses-café et les déjeuners.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50% du prix de la formation, accompagné du bulletin dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la formation. Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

Aucun agrément de médiateur ne sera délivré sans avoir passé et réussi la certification ESCP Europe - Institut 131 .

J'ai bien pris connaissance des conditions du présent bulletin d'inscription (pages 1 et 2) et compris la nature de mon engagement.

Cachet de l'entreprise  
date et signature

Bulletin d'inscription à  
retourner à l'Institut 131

pour l'Institut 131  
date et signature

Institut 131,  
créé par le CMAP

39 avenue Franklin D. Roosevelt  
75008 Paris

INSTITUT  
131

Contact et renseignements :  
Sabrina Chair-Asktratni  
[schair@cmmap.fr](mailto:schair@cmmap.fr)



Code CPF : 205 380



N° SIRET 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 56630 75

# Bulletin d'inscription (page 2/2)

## Inscriptions

Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée et sont acceptées dans la limite des places disponibles et dans les conditions du présent bulletin d'inscription.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50 % du prix de la formation ou de la certification, accompagné du bulletin y afférent dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la session de formation ou de certification. Cette somme sera reportée sur une autre session si, malgré tous ses efforts, l'Institut 131 était contraint exceptionnellement d'annuler ou reporter la session ou certaines des séances prévues. Les frais d'inscription comprennent outre les formations, les pause-café et déjeuners et, pour les demi-journées, une pause café.

Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation ou de certification, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

## Annulations

Les annulations peuvent être faites par téléphone si elles sont confirmées par écrit le même jour. Elles doivent parvenir à l'Institut 131 au plus tard 30 jours avant le début de la session de formation ou de certification.

A défaut de règlement du solde ou d'annulation dans les délais sus-indiqués, vous ne serez pas inscrit, le montant perçu par l'Institut 131 lui restera acquis à titre d'indemnité forfaitaire et vous serez immédiatement redevable du solde s'il n'a pas été réglé.

## Organisme financeur

En cas de financement par un organisme financeur, l'entreprise s'engage à fournir l'accord de prise en charge au plus tard le premier jour de la formation. Dans le cas contraire, l'entreprise sera facturée selon les conditions mentionnées précédemment en lieu et place de l'organisme financeur. En cas d'absence, les jours non pris en charge par l'organisme financeur seront facturés à l'entreprise.

## Agrément

La participation à une formation ou une certification ne constitue en aucun cas un engagement de l'Institut 131 à l'obtention ou la délivrance d'un agrément ou d'une certification quelconque.

## Contestation

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige. Seule la loi française est applicable.

## Tarif applicable

Tout tarif indiqué sur les bulletins d'inscription peut être soumis à modification. Le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation par l'Institut 131.

Institut 131,  
créé par le CMAP  
39 avenue Franklin D. Roosevelt  
75008 Paris

INSTITUT  
131

Contact et renseignements :  
Sabrina Chair-Askraoui  
schair@cmap.fr



Code CPF : 205 380



N°SIRET 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 56630 75